

Philosophie du projet

De part son gabarit, son tracé et sa fonction, cette artère urbaine joue un rôle particulier et prépondérant dans la composition urbaine de cette partie du paysage bruxellois.

La réorganisation de l'avenue du Port et de la partie de la rue Claessens qui la prolonge fait partie des interventions nécessaires et primordiales à la revitalisation du quartier Maritime, au développement du site de Tour & Taxis et d'une zone récréative en bordure du bassin Béco, de même qu'au développement des activités de la zone d'entreprises portuaires.

Les objectifs de la réorganisation de l'espace public porteront sur :

- La création d'une nouvelle image structurante pour l'ensemble des deux voiries;
- L'intégration des pistes cyclables ;
- L'amélioration des circulations piétonnes et de leurs traversées;
- L'amélioration du partage de l'espace public entre les différents usagers;
- La diminution de la vitesse des véhicules et des nuisances pour les usagers faibles;
- L'intégration des transports des poids lourds et de leur stationnement.

La réorganisation de cet axe inter-quartier devrait également permettre le développement des nouvelles orientations urbanistiques envisagées dans le schéma directeur régional de ce quartier (Site Tour & Taxis)

et proposer un nouveau profil de voirie permettant l'intégration d'une éventuelle ligne de tram en site propre entre la place Saintelette et la place des Armateurs.

Description générale du projet

Le réaménagement de l'avenue du Port et de la partie de la rue Claessens qui la prolonge se matérialisera sous la forme d'une nouvelle voirie classique unitaire, arborée et plus conviviale dont le profil se caractérisera par :

- Une chaussée centralisée réduite à deux bandes de circulation avec un gabarit adapté à la spécificité urbanistique des tronçons.
- Des zones de stationnement pour les véhicules automobiles dans le tronçon compris entre la place Saintelette et la rue Picard et pour les poids lourds dans le tronçon compris entre la place des Armateurs et le square Jules De Trooz
- Un site propre « bus » bilatéral continu, accessible aux taxis ; dans le tronçon compris entre la rue Picard et la place des Armateurs ;
- Des plateaux dans les carrefours avec les voiries transversales en zone 30;
- Des pistes cyclables de chaque côté de la voirie ;
- Des trottoirs élargis intégrant les aménagements pour PMR et PMV de même que la sécurisation des traversées aux abords d'écoles;
- La replantation d'un double alignement d'arbres sur l'ensemble de l'avenue du Port et partiellement dans la rue Claessens;
- La renouvellement complet de l'éclairage public et mobilier;
- La réalisation d'un caniveau technique pour les concessionnaires.



847

Références

Maître de l'Ouvrage: AED
 Etat d'avancement: Permis d'urbanisme
 Date: Juin 2006 - en cours, PU finalisé

planification
 mobilité
 environnement
 espace public